

Conseil communal du 22 avril 2024
Note de synthèse explicative des points inscrits à l'ordre du jour par le Collège

La présente note constitue, pour les conseillers communaux, une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 22 avril 2024.

SEANCE PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

Le projet de procès-verbal est établi conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal (art. 46).

Les interventions telles que déposées par les conseillers en vertu de l'article 47 du ROI figurent au projet de PV.

2. Démission d'un membre du Conseil de l'actions sociale (Groupe M.R.)

Le Conseil est invité à accepter la démission de Mme Sandra COLOMBINI de son mandat de membre du Conseil de l'action sociale.

3. Election de plein droit d'un membre du Conseil de l'action sociale (Groupe M.R.)

Le Conseil est invité à procéder à la désignation de plein droit du remplaçant de Mme Sandra COLOMBINI, proposé par le groupe MR (à ce stade, l'acte de présentation n'a pas encore été transmis à la Direction générale).

4. Démission d'un membre du Conseil communal (Groupe M.R.)

Le Conseil est invité à accepter la démission de M. Michel HALIN de son mandat de membre du Conseil communal.

5. Installation d'un nouveau membre du Conseil communal (Groupe M.R.)

Le Conseil est invité à installer la remplaçante de M. Michel HALIN au Conseil communal, à savoir Mme Sandra COLOMBINI.

6. Démission d'un membre du Conseil communal (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à accepter la démission de Mme Aynur FIDAN de son mandat de membre du Conseil communal.

7. Installation d'un nouveau membre du Conseil communal (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à installer le remplaçant de Mme Aynur FIDAN, à savoir M. Giovanni LENTINI.

8. Modification du tableau de préséance des membres du Conseil communal

Le Conseil est invité à modifier son tableau de préséance suite aux installations de nouveaux membres effectuées le 25 mars 2024 et lors de la présente séance.

9. Remplacement de conseillers communaux au sein des commissions du Conseil communal (Groupes M.R. et P.S.)

Le Conseil est invité à désigner :

- M. Thomas BELLICANO (Groupe MR) comme membre de la 1ère commission du Conseil communal (Affaires générales, Finances, Affaires sociales, Santé, Police et Sécurité, Plan de Cohésion Sociale, Logement et M.C.A.E) en remplacement de M. Fuat AGIRBAS
- M. Thomas BELLICANO (Groupe MR) comme membre de la 2ème commission du Conseil communal (Travaux) en remplacement de M. Fuat AGIRBAS
- Mme Sandra COLOMBINI (Groupe MR) comme membre de la 3ème commission du Conseil communal (Enseignement, Culture, Sports, Affaires économiques, Commerce local, Emploi, Sépultures, Environnement, Développement durable, Bien-être animal) en remplacement de M. Michel HALIN ;
- M. Giovanni LENTINI (Groupe PS) comme de la 2ème commission du Conseil communal (Travaux) en remplacement de Mme Aynur FIDAN ;
- M. Giovanni LENTINI (Groupe PS) comme membre de la 3ème commission du Conseil communal (Enseignement, Culture, Sports, Affaires économiques, Commerce local, Emploi, Sépultures, Environnement, Développement durable, Bien-être animal) en remplacement de Mme Aynur FIDAN.

10. Remplacement d'un membre du Conseil communal au sein du Forum associatif saint-clausien (Groupe M.R.)

Le Conseil est invité à désigner Mme Sandra COLOMBINI afin de représenter le groupe MR, non partie au pacte de majorité, au sein du Forum associatif saint-clausien.

11. Remplacement d'un membre observateur et d'un membre observateur suppléant au sein de la commission de sélection du budget participatif (Groupe M.R.)

Le Conseil est invité à désigner M. Thomas BELLICANO comme membre observateur de la commission de sélection du budget participatif, en remplacement de M. Fuat AGIRBAS et

Mme Sandra COLOMBINI comme membre observateur suppléant de la même commission, en remplacement de M. Michel HALIN.

12. Remplacement d'un membre suppléant de la commission d'accompagnement de la mobilité et de l'aménagement du territoire (Groupe M.R.)

Le Conseil est invité à désigner M. Thomas BELLICANO en qualité de membre suppléant de la commission d'accompagnement de la mobilité et de l'aménagement du territoire.

13. Remplacement de membres du Conseil communal au sein de l'ASBL (en cours de dissolution) Centre culturel de Saint-Nicolas (Groupes M.R. et P.S.)

Le Conseil est invité à désigner :

- M. Thomas BELLICANO en qualité de membre de l'assemblée générale et observateur à l'organe d'administration de l'ASBL Centre culturel de Saint-Nicolas
- M. Giovanni LENTINI en qualité de membre de l'assemblée générale de la même ASBL.

14. Remplacement d'un membre du Conseil communal au sein de l'ASBL Sports et Loisirs (Groupe M.R.)

Le Conseil est invité à désigner M. Thomas BELLICANO en qualité de de membre de l'assemblée générale et observateur à l'organe d'administration de l'ASBL "Sports et Loisirs", en remplacement de M. Fuat AGIRBAS.

15. Remplacement d'un membre du Conseil communal au sein de l'ASBL CREAVES des Terrils (Groupe M.R.)

Le Conseil est invité à désigner M. Thomas BELLICANO en qualité de de membre de l'assemblée générale et observateur à l'organe d'administration de l'ASBL "CREAVES des Terrils", en remplacement de M. Fuat AGIRBAS.

16. Remplacement de membres du Conseil communal au sein de l'ASBL Agence locale pour l'emploi de Saint-Nicolas (ALE) (Groupes M.R. et P.S.)

Le Conseil est invité à désigner :

- M. Thomas BELLICANO comme membre de l'assemblée générale et candidat administrateur représentant le Conseil communal (minorité) au sein de l'ASBL Agence locale pour l'emploi de Saint-Nicolas, en remplacement de M. Fuat AGIRBAS.
- M. Giovanni LENTINI comme membre de l'assemblée générale représentant le Conseil communal (majorité) au sein de l'ASBL Agence locale pour l'emploi de Saint-Nicolas, en remplacement de Mme Aynur FIDAN.

17. Election d'un membre du Conseil de police

Le Conseil est invité à procéder à l'élection, à bulletin secret, d'un nouveau membre du Conseil de police en remplacement de M. Fuat AGIRBAS, lequel n'avait plus de suppléant.

18. Remplacement d'un membre du Conseil de police par son suppléant

Le Conseil est invité à acter la désignation de plein droit de Mme Audrey HOFMAN, suppléante, en qualité de membre du conseil de police, en remplacement de Mme Aynur FIDAN.

19. Utilisation de caméras fixes aux abords de l'Hôtel communal de Saint-Nicolas – Avis

Le Conseil est invité à aviser favorablement l'installation, par la commune de Saint-Nicolas, de caméras fixes dans un lieu public, à savoir les abords immédiats de son hôtel communal, et plus précisément :

- Le parking « personnel » de l'administration communale, située derrière les n°57 et 59 de la rue de l'Hôtel communal ;
- Les abords immédiats de l'Hôtel communal de Saint-Nicolas (sis rue de l'Hôtel communal 63) à savoir le sentier à l'arrière, les parkings latéraux gauche et droite ainsi que la placette située en face.

La surveillance par caméra peut représenter un outil utile pour la constatation objective d'incivilités, l'approche préventive de cette problématique et l'identification des auteurs, victimes et témoins. Elle est aussi un outil utile pour des interventions ciblées et efficaces de la police.

La mise en place de caméras de surveillance fixes dans un lieu ouvert doit être soumise pour avis au conseil communal pour les voiries qui relèvent de la compétence de la commune, après avis du chef de Corps de la zone de police (avis positif en l'espèce).

Les avertissements nécessaires sont apposés à l'entrée du périmètre précité afin que le citoyen soit informé de la surveillance par caméra aux endroits où il passe. Les propriétés privées (tant les habitations que les jardins) sont floutées sur les images, et ce en direct et sur les enregistrements.

La présence des caméras de surveillance dans le périmètre précité permettra d'atteindre les objectifs locaux suivants :

- Lutte contre les infractions environnementales, notamment les dépôts clandestins de déchets, lesquels font partie des préoccupations des autorités locales et policières, sachant que les services de police et communaux ne disposent pas des moyens leur permettant d'effectuer des surveillances régulières et en tout temps, dans le cadre de la lutte contre ces infractions ;

- Protection d'infrastructures critiques (hôtel communal et poste de police), qui peuvent être particulièrement visées, comme l'a récemment illustré le caillassage du CPAS de Seraing ;
- Protection des personnes et des biens (véhicules).

20. Délégations en matière de marchés publics - Communication

En exécution de l'article 6 de la délibération du Conseil du 11 septembre 2023 portant délégations en matière de marchés publics, le Conseil est invité à prendre connaissance, pour la période du 9 mars au 5 avril 2024, de :

- la liste des décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci fixe les conditions des marchés publics relevant du service extraordinaire (montants inférieurs à 60.000 € HTVA) ;
- la liste des décisions du Directeur général (adjoint) par lesquelles celui-ci fixe les conditions des marchés publics relevant du service extraordinaire (5.000 € HTVA, si urgence) ;
- la liste des décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci adhère à des centrales d'achat.

21. Intercommunales - Remplacement d'un délégué du Conseil communal au sein de l'assemblée générale de l'Association intercommunale de démergement et d'épuration des communes de la Province de Liège (AIDE) (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à désigner M. Giovanni LENTINI en qualité de délégué du Conseil communal à l'assemblée générale de l'Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la Province de Liège (AIDE), en remplacement de Mme Aynur FIDAN et pour la mandature en cours.

22. Intercommunales - Remplacement d'un délégué du Conseil communal au sein de l'assemblée générale de SPI - Agence de développement territorial de la Province de Liège (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à désigner M. Giovanni LENTINI en qualité de délégué du Conseil communal à l'assemblée générale de SPI - Agence de développement territorial de la Province de Liège, en remplacement de Mme Aynur FIDAN et pour la mandature en cours.

23. Intercommunales - Remplacement d'un délégué du Conseil communal au sein de l'assemblée générale d'ECETIA INTERCOMMUNALE (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à désigner M. Giovanni LENTINI en qualité de délégué du Conseil communal à l'assemblée générale d'ECETIA INTERCOMMUNALE, en remplacement de Mme Aynur FIDAN et pour la mandature en cours.

24. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2024 du Centre hospitalier régional de la Citadelle

Le Conseil est invité à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du Centre hospitalier régional de la Citadelle du 30 avril 2024, dont la commune est membre.

25. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024 de l'Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO)

Le Conseil est invité à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO) du 28 mai 2024, dont la commune est membre.

26. Cultes - Compte 2023 de la Fabrique d'église Notre-Dame des Pauvres – Approbation

Le Conseil est invité à approuver le compte de la Fabrique d'église Notre-Dame des Pauvres, relatif à l'exercice 2023, tel qu'arrêté par le Conseil de Fabrique, en portant :

- En recettes : la somme de 29.962,77 €
- En dépenses : la somme de 10.276,08 €
- En excédent : un boni de 19.686,69 €.

L'intervention supplémentaire communale dans les frais ordinaires du culte est fixée, conformément au budget 2023, à 11.673,29 €.

27. Cultes - Compte 2023 de la Fabrique d'église Sainte-Famille – Réformation

Le Conseil est invité à réformer comme suit le compte de la Fabrique d'église Sainte-Famille sise Chaussée Churchill 57 en l'entité (F.E. n° 390 ; Numéro BCE : 0211.166.822), relatif à l'exercice 2023, tel qu'arrêté par le Conseil de Fabrique en séance du 7 février 2024 :

- R10 : remplacer "0€" par "7,69 €"

En conséquence, les résultats du compte sont adaptés comme suit :

- En recettes : la somme de 17.425,12 €
- En dépenses : la somme de 16.841,61 €
- En excédent : un boni de 583,51 €

L'intervention supplémentaire communale dans les frais ordinaires du culte est fixée, pour la commune de Saint-Nicolas, à 7.485,18 €.

28. Cultes - Compte 2023 de la Fabrique d'église Saint-Hubert – Réformation

Le Conseil est invité à réformer le compte de la Fabrique d'église Saint-Hubert, relatif à l'exercice 2023, tel qu'arrêté par le Conseil de Fabrique, comme suit :

- R01 - Loyers de maisons : 6.404,00 € au lieu de 14.804,00 €
- R22 - Vente de biens, coupes extraordinaires, etc. : 137.914,89 € au lieu de 129.514,89 €
- D61B - Divers (dépenses extraordinaires) 130.975,85 € au lieu de 0 €

Le résultat du compte est, en conséquence, le suivant :

- En recettes : la somme de 152.588,11 €
- En dépenses : la somme de 157.876,41 €
- En excédent : un mali de -5.288,30 €

L'intervention supplémentaire communale dans les frais ordinaires du culte est fixée, conformément au budget 2023, à 5.201,83 €.

29. Cultes - Compte 2023 de la Fabrique d'église Saint-Nicolas - Approbation

Le Conseil est invité à approuver le compte relatif à l'exercice 2023 de la Fabrique d'église Saint-Nicolas sise Rue F. Ferrer 10 en l'entité (FE n°391 ; n° BCE : 0211.153.558), tel qu'arrêté par le Conseil de Fabrique en portant :

- En recettes : la somme de 44.836,88 €
- En dépenses : la somme de 36.883,42 €
- En excédent : un boni de 7.953,46 €

L'intervention supplémentaire communale dans les frais ordinaires du culte est fixée, pour la commune de Saint-Nicolas, à 20.461,18 €.

PERSONNEL

30. Délégation de compétence au Collège communal en matière de personnel contractuel en application de l'article L1213-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation – Confirmation

Le Conseil est invité à confirmer la délégation spéciale et expresse au Collège communal pour les actes juridiques de rupture du contrat de travail de façon unilatérale moyennant préavis ou non, avec indemnité ou non, pour motif grave, pour la constatation des actes équipollents à rupture ou les actes juridiques de rupture du contrat de travail de commun accord avec le membre du personnel contractuel.

En effet, à la suite d'un arrêt du 18 janvier 2022 rendu par la Cour du travail de Mons (2020/AM/228) estimant en substance que la délégation de pouvoir au collège de licencier les agents contractuels doit être suffisamment précise, il s'impose de confirmer la délégation du

Conseil en faveur du Collège communal en matière de rupture du contrat en la spécifiant davantage, en vue d'une plus grande sécurité juridique.

FINANCES

31. Procès-verbal de vérification de caisse du Directeur financier (4eme trimestre 2023) – Communication

Le Conseil est invité à prendre connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le 4ème trimestre 2023 ainsi que des annexes, en application de l'article L1124-42 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

TRAVAUX ET MOBILITÉ

32. Réfection de la rue Buraufosse - PIC 2022-2024 – Fixation des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux

Le Conseil est invité à fixer les conditions d'un marché de travaux, ayant pour objet la réfection de la Rue Buraufosse.

Ce projet est inscrit au plan d'investissement communal 2022-2024, et est donc partiellement subsidié par la Wallonie. Il s'agit d'un marché conjoint avec la CILE. Le montant estimé de ce marché s'élève à 2.045.405,65 € hors TVA ou 2.233.718,04 €, TVA comprise, dont 896.725,65 € HTVA soit 1.085.038,04 TVAC à charge de la commune, le reste étant à charge de la CILE.

Au vu du montant estimé du marché, il est proposé de recourir à la procédure ouverte.

Sont visés, pour la commune :

- Les terrassements, démolitions et démontages nécessaires à la réalisation des travaux.
- La rénovation de la voirie comprenant :
 - la démolition sélective de la voirie existante en hydrocarboné
 - la réalisation d'un nouveau coffre de voirie (sous-fondation type 2 30cm et empierrement discontinu type II 20cm)
 - la pose d'une couche de liaison (type AC-20base3-1 6cm)
 - la pose d'une couche d'usure (type SMA-10-1 4 cm)
- La réalisation d'éléments linéaires coulés en place.
- La réalisation de trottoirs en pavés de béton.
- La réalisation d'un chemin réservé en hydrocarboné + ESHP ocre.
- La pose et le raccordement d'avaloirs.
- Le réaménagement des divers accès aux immeubles (selon la zone d'influence)

33. Fourniture et pose de films solaires dans les écoles – Fixation des conditions et du mode de passation d'un marché de fournitures

Le Conseil est invité à fixer les conditions d'un marché de fournitures, ayant pour objet la fourniture et la pose de films solaires sur les vitres concernées des différentes écoles communales. Le but est d'améliorer le confort des élèves et des enseignants, lors des épisodes de chaleur.

Au vu du montant estimé de ce marché (75.471,69 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure négociée sans publication préalable.

34. Cour Robert - Reconnaissance de la prescription acquisitive et incorporation au domaine public communal - Approbation du projet d'acte

Le Conseil est invité, en accord avec les propriétaires concernés, à constater que les terrains suivants sont incorporés au domaine public communal, à titre de voirie communale, par prescription acquisitive :

- Un chemin sis en lieu-dit « Cour Robert » cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent section B, numéro 187D5P0000, d'une contenance de six cent huit mètres carrés (608m²) ;
- Un chemin sis en lieu-dit « Cour Robert » cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent, section B, numéro 187E3P0000, d'une contenance de deux cent septante-deux mètres carrés (272m²).

Le Conseil est invité à approuver le projet d'acte notarié de reconnaissance de cette prescription acquisitive.

COHESION SOCIALE ET JEUNESSE

35. Budget participatif - Réalisation d'une fresque à Tilleur - Approbation d'une convention

Dans le cadre de l'édition 2023 du budget participatif, le projet suivant a été sélectionné : "*peinture d'une fresque, issue d'une démarche impliquant le quartier et des jeunes, par un peintre professionnel en la matière sur le mur faisant le croisement de la Rue Vinâve et du quai du Halage (artiste ; matériel et peinture ; location d'un engin de levage)*".

Afin de permettre la réalisation ultérieure de la fresque, il est proposé au Conseil de conclure une convention avec le propriétaire du mur où sera réalisée la fresque.

36. Mise en place d'un Conseil communal des jeunes - Approbation d'une convention de partenariat avec l'ASBL L'Atelier et l'ASBL Centre d'information et d'aide aux jeunes (CIAJ)

Le Programme stratégique transversal 2019-2024 comprend l'action 1.1.2.2. "*Déploiement d'un service de la jeunesse*". Cette action prévoit notamment la mise sur pied d'un Conseil communal des jeunes.

Pour mettre sur pied ce projet et le faire vivre, il est utile de bénéficier de l'expertise des partenaires "jeunesse" actifs sur la commune, en l'espèce la Maison de jeunes l'Atelier et le CIAJ. En conséquence, le Conseil est invité à approuver une convention réglant cette collaboration.

37. Mise en place d'un Conseil communal des jeunes - Adoption d'une Charte

Le Programme stratégique transversal 2019-2024 comprend l'action 1.1.2.2. "*Déploiement d'un service de la jeunesse*". Cette action prévoit notamment la mise sur pied d'un Conseil communal des jeunes.

Le Conseil est invité à adopter une charte réglant le fonctionnement de cette instance (désignation des jeunes, réunions, actions etc.).

CPAS

38. Procès-verbal de la réunion du comité de concertation commune-CPAS du 29 mars 2024 - Communication

Le Conseil est invité à prendre connaissance du procès-verbal de la réunion du comité de concertation commune-CPAS du 29 mars 2024.

INSTRUCTION ET ACCUEIL TEMPS-LIBRE

39. Déclaration de la vacance d'emplois en vue de la nomination définitive

Le Conseil est invité à déclarer vacants pour l'année scolaire 2024-2025, les emplois suivant pour l'ensemble des écoles fondamentales de la Commune :

- 1 emploi et demi d'instituteur(trice) primaire
- 22 périodes de maître de morale
- 21 périodes de maître de philosophie et de citoyenneté
- 2 périodes de maître de religion catholique
- 6 périodes de maître de religion orthodoxe

40. Ecole Emile Jeanne - Directeur stagiaire - Appel à candidatures

Le Conseil est invité à d'arrêter l'appel à candidature pour un emploi définitivement vacant (1er août 2024) (admission au stage) dans une fonction de direction à l'Ecole Emile Jeanne.

41. Enseignement maternel - Création d'un demi-emploi supplémentaire au 25 mars 2024

Le Conseil est invité à créer, à partir du 25 mars 2024 et jusqu'au 5 juillet 2024, un demi-emploi supplémentaire d'Instituteur maternel (H/F/X) dans l'implantation maternelle de la rue de la Coopération, 70.

DIVERS

42. Octroi d'une subvention à l'ASBL Académie musicale et artistique de Saint- Nicolas - Exercice 2024

Le Conseil est invité, comme chaque année, à octroyer à l'ASBL Académie musicale et artistique de Saint-Nicolas un subside de 5.500 € pour l'exercice 2024.

43. Organisation de la fête des voisins 2024 - Octroi d'un subside à l'ASBL Régie des quartiers de Saint-Nicolas

Le Conseil est invité à octroyer à l'ASBL Régie des quartiers de Saint-Nicolas, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € dans le cadre de l'organisation d'une "Fête des Voisins", le 24 mai 2024, Rue du Centenaire.

44. Questions orales d'actualité

Conformément à l'article L1122-10, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux articles 75 et 77 du ROI, les conseillers peuvent poser au Collège des questions orales d'actualité (se rapportant à des situations ou des faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas à une date plus éloignée que celle de la précédente séance du Conseil communal), auxquelles le Collège répond soit séance tenante soit à la prochaine séance.